

Oui, il faut « réformer » l'indexation, sous le contrôle des travailleurs !

La Commission de l'indice des prix, où siègent des représentants de l'administration, du patronat et des syndicats, vient de décider une réforme du mode de calcul des prix à la consommation, qui sert de base à l'indexation des salaires. Le changement principal est que la composition des produits de références du « panier de la ménagère » pourra être revue chaque année, au lieu de tous les 8 ans. Ce changement n'est pas que technique. Il était réclamé par les organisations patronales. L'astuce est de trouver à chaque fois un nouveau prétexte pour « calculer » l'inflation en dessous de la réalité : début 2013, la prise en compte des soldes et de produits blancs avait permis de baisser l'indexation de 0,5%. Les spécialistes de la fédération patronale Agoria, ont déjà repéré de nouvelles excellentes raisons de revoir l'indexation à la baisse, dans les nouveaux tarifs des télécoms par exemple.

Au lieu de cette indexation vidée de contenu sous supervision patronale, les travailleurs doivent imposer une échelle mobile des salaires basée sur le contrôle des prix par des comités populaires faisant appel aux experts incollables que sont mères et pères de famille, les pensionnés, les chômeurs...